

Pour un centre-ville attractif

Le cœur de ville d'Annemasse est le plus grand centre commercial du Genevois français.

Centre animé, habité, il possède des commerces attractifs et accessibles, et des espaces publics de qualité.

Notre ville est l'une des rares qui a vu ses surfaces commerciales de centralité augmenter, malgré quelques fermetures.

Mais les grandes mutations commerciales (concurrence des périphéries) et technologiques (E-Commerce) nécessitent des adaptations.

Aussi, **les engagements de la Ville pour son centre-ville** avec tous ceux qui se positionnent en partenaires, sont les suivants :

- Agir aux côtés d'Annemasse Agglo pour limiter l'implantation de grandes surfaces en périphérie qui fragilisent le centre-ville.
- Faciliter l'accessibilité du centre-ville grâce à la réalisation d'infrastructures de transport qui le servent : Léman express, tramway, BHNS, Voie verte. La fréquentation des visiteurs à Annemasse va fortement augmenter.
- Lancer une démarche concertée de marketing commercial pour l'identité commerciale du cœur d'agglomération. Accessible même pendant les grands travaux, Annemasse est une destination de shopping plaisir.
- Proposer une offre de stationnement bien supérieure aux autres villes de 35000 habitants :
 - Trois parkings souterrains et des parkings clos dont la première demi-heure est gratuite sur un total de plus de 1900 places. Un quatrième de 500 places prochainement à la Gare.
- Une politique de stationnement en centre-ville favorable aux commerces et compatible avec les finances de la Ville.
 - Des infrastructures de stationnement payées par les usagers et non par les impôts des Annemassiens.
 - L'argent public reste aux équipements et services publics : écoles, transports, crèches. D'où le choix d'une délégation de service public attribuée après marché public à SAGS, société qui investit et qui s'engage sur plus de 25 ans en prenant les risques financiers pour la Ville.

Communiqué de presse

- L'indispensable rotation des véhicules stationnés en voirie en centre-ville est renforcée. Elle serait inexistante en cas de gratuité et trop faible en cas de zone bleue.

Depuis le premier janvier, comme toutes les villes de France possédant du stationnement sur voirie, la Ville applique la Loi sur le Forfait Post-Stationnement remplaçant l'amende de 17 ou 35€. La Municipalité a fixé ce FPS (qui est une référence au tarif maximum de chaque zone) à 30€ en le ramenant à 17€ s'il est payé dans les 72h, le montant éventuel déjà payé étant déduit.

En zone orange (hypercentre), la rotation doit être maximum. La durée privilégiée demeure à deux heures ; au-delà les prix sont volontairement dissuasifs.

La partie des recettes revenant à la Ville est obligatoirement utilisée pour améliorer les transports en communs, les modes doux, et la voirie.

- Une opération tickets de stationnement cofinancée à 50% par la Ville que les commerçants peuvent remettre à leurs clients.
- La mise en place de « 2 heures gratuites » le dernier samedi du mois, générateur d'un réel rendez-vous shopping.
- Un tarif d'abonnement spécial pour les artisans intervenant en centre-ville, en place depuis 10 ans.
- Lancement des études pour une halle alimentaire place des Marchés, projet moteur pour l'ensemble du centre-ville, comme l'est et le sera Chablais parc avec ses cinémas, et le nouveau quartier de la gare.
- Dépôt d'une candidature avec Annemasse Agglo au programme lancé par le Gouvernement « *Action Cœur de ville* » pour les villes moyennes.

Le nouvel Annemasse se dessine donc avec un centre-ville, cœur d'agglomération dynamique et attractif, et des quartiers reliés entre eux.

Christian DUPESSEY,
Maire d'Annemasse